

**Constatation de l'annulation de 684 288 actions
émises par DASSAULT AVIATION**

Je soussigné, **Éric TRAPPIER**, Président-Directeur Général de **DASSAULT AVIATION**, société anonyme de droit français dont le siège social se situe au 78, quai Marcel Dassault – 92210 SAINT-CLOUD (France), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 712 042 456 (ci-après la « **Société** »),

Suite au rachat de 684 288 actions DASSAULT AVIATION dans le cadre de l'autorisation de rachat d'actions propres décidée par l'Assemblée Générale du 16 mai 2025 et mise en œuvre par le Conseil d'administration du même jour et à la décision du Conseil d'administration du 3 mars 2026 d'annuler l'ensemble de ces 684 288 actions,

- constate à la date de ce jour, l'annulation des 684 288 actions précitées, dans le cadre de l'autorisation de réduction de capital donnée par l'Assemblée Générale du 16 mai 2025 et de la décision d'annulation du Conseil d'administration du 3 mars 2026 ;
- constate que le capital de DASSAULT AVIATION est réduit de 547 430,40 euros ;
- constate que la différence entre la valeur de rachat des actions annulées (183 573 451,36 euros) et la valeur nominale de ces actions (0,80 euro par action soit 547 430,40 euros), égale à 183 026 020,96 euros, est imputée comme suit :
 - 54 743,04 euros sur la *Réserve légale*, proportionnellement à la réduction de capital,
 - 182 971 277,92 euros sur le poste « *Report à nouveau* ».
- constate qu'en conséquence de cette réduction de capital, l'article 6 des statuts de la Société, est modifié comme suit :

« Article 6 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est de 62 170 196,80 euros (soixante-deux millions cent soixante-dix mille cent-quatre-vingt-seize euros et quatre-vingt centimes) ; il est divisé en 77 712 746 actions de 80 centimes d'euro chacune, entièrement libérées. »

Fait à Saint-Cloud,
Le 6 mars 2026



Éric TRAPPIER
Président-Directeur Général